



Programme de formation

Date MAJ :
21/09/2025

Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Educateur Sportif » mention « Multi-activités physiques ou sportives pour Tous »

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">➤ Être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.➤ Être capable d'encadrer tous publics dans tous lieux.➤ Être capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les trois domaines d'activités.➤ Être capable de conduire des actions d'animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.➤ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.➤ Être capable de participer au fonctionnement de la structure.
OBLIGATIONS Spécifiques	<p><u>Lien vers la fiche RNCP :</u> https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40480/ Nom du certificateur : MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES Code RNCP : 40480 Date d'enregistrement au Journal Officiel : 30.11.2024 Date d'échéance de l'enregistrement : 01.12.29 Diplôme d'Etat homologué de niveau 4 (Baccalauréat) et accessible en VAE</p>
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none">- Être titulaire du PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des multi-activités sportives et physiques pour tous.- Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables règlementaires (TEP) : lien ci-dessous du descriptif <p>https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=o3b4P9AwkBEMfjcwAA4YUBpucZL3Mlbpj7jP75Oh_3g=</p>



Programme de formation

Date MAJ :
21/09/2025

MODALITÉS D'ACCÈS	<p>Répondre à la convocation de tests physiques d'entrée en formation.</p> <p>Envoyer la fiche d'inscription</p> <p>Être en mesure de présenter les documents demandés dans les prérequis.</p>
DELAIS D'ACCÈS	<ul style="list-style-type: none">➤ Ouverture des inscriptions à la formation : 01.10.25➤ Date limite d'inscription le 15/12/2025➤ Test technique d'entrée en formation le 05/01/2026➤ Date prévisionnelle : 06/01/26 au 15/11/26
PROGRAMME de FORMATION	<p>La formation se déroule sur 1 années et comprend un enseignement théorique en centre (636 h), en alternance avec la pratique professionnelle dans une structure (497 h).</p> <p>Le BPJEPS MAPST est obtenu après validation de 3 blocs de compétences consécutive du diplôme, attestant chacune de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ B01 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.➤ B02 : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation.➤ B03 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.
CONTENUS	<p>La formation proposée compte ainsi plusieurs modules comportant les matières suivantes :</p> <p>1. Le projet d'animation sportive</p> <ul style="list-style-type: none">• Méthodologie de projet• L'organisation et la planification de l'animation• Le pratiquant <p>2. La valorisation des activités et des projets de la structure</p> <ul style="list-style-type: none">• Environnement Institutionnel• Les établissements Communication• Développement durable

Programme de formation

Date MAJ :
21/09/2025

	<p>3. La conception, l'animation et l'évaluation de séance et de cycles de séances d'APS à des fins de découverte, d'initiation et d'apprentissage et en toute sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage des activités physiques pour tous (Terrain) Activités d'entretien corporel : activités d'expression corporelle, stretching, renforcement musculaire, activités d'entretien physique, activités gymniques, etc. • Sports collectifs : Basket, handball, football, rugby, volley, badminton, tennis de table, roller-hockey, etc. • Activités Physiques de Pleine Nature : VTT, marche nordique, course d'orientation, découverte de l'environnement, etc.
DURÉE	<p>1 année : 636h et 497h Date : 06 Janvier 2026 au 15 novembre 2026</p>
PROFIL DES INTERVENANTS	<p>L'action de formation est encadrée par un coordonnateur pédagogique et par un formateur référent responsable de formation. Celui-ci dispose d'un niveau de formation supérieur et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation.</p> <p>De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation professionnelle des sports et loisirs et une pratique importante de la formation des différents publics.</p> <p>Les intervenants extérieurs qualifiés recrutés par La Ligue ont pour mission de dispenser leur savoir être et savoir-faire afin de conduire des séquences de formation de qualité au cours de l'action.</p>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Examen blanc - Evaluations formatives (Questionnaires, QCM, Quiz, Mises en situation terrain, présentation orale)... - Evaluation intermédiaire des différentes UC
MODALITES DE CERTIFICATION	<p>B01 : Entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique ;</p> <p>B02 : Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.</p> <p>B03. 1(a) : Conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue d'un des trois cycles de découverte, d'initiation ou d'apprentissage préalablement conçus pour chacun des trois domaines d'activités physiques : « A. activités physiques d'entretien</p>

Programme de formation

Date MAJ :
21/09/2025

corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel » ;

1(b) : Entretien composé d'un échange sur l'analyse notamment sécuritaire de la conduite d'une séance et d'un échange sur la démarche de conception, de conduite et d'évaluation d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives ;

2. Entretien portant sur la présentation des conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité d'au moins deux séances d'initiation ou d'apprentissage, relatives à deux nouvelles activités au minimum qui s'inscrivent dans deux des trois domaines des activités physiques ou sportives.

Dans le cas où le tuteur ou le responsable de la structure d'alternance ne transmet pas cette attestation dans le délai imparti, le candidat obtient un avis défavorable au passage de l'épreuve. Dans le cas de l'épreuve initiale, le candidat pourra se présenter, dans les conditions identiques, au second passage.

Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, l'organisme de formation transmet l'attestation des prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 avec la grille de certification correspondante.

Les certifications sont composées de 2 évaluateurs : 1 membre de la DRAJES ou assimilé et d'un expert de la discipline.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Certification partielle.

Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES de Corse sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme. Ces compétences sont vérifiées grâce à 3 Blocs de Compétences qui sont ensuite validés par la DRAJES.

**NOMBRE DE
PARTICIPANTS**

12 candidats acceptés par sessions



Programme de formation

Date MAJ :
21/09/2025

LIEU	LIGUE CORSE MONTAGNE ESCALADE ROUTE DE CUCCIA 20224 CALACUCCIA
MÉTHODES MOBILISÉES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux, ➤ Mise en situation pratique, ➤ Jeux de rôles, retours d'expérience, ➤ Créations de cycles et séances,
TARIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Une prise en charge partielle par la Collectivités Territoriale de Corse de 2000 euros - 2000 € à la charge du stagiaire
Possibilités de valider un ou des blocs de compétences	OUI
DÉBOUCHÉS	<p>Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée.</p> <p>Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi activités physiques ou sportives pour tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ; • d'associations, notamment sportives ; • d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ; • d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...). Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique. <p>Type d'emplois accessibles : Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques</p>

ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique.

Code(s) ROME :

- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

SUITE DE PARCOURS

A la suite de votre année en BPJEPS, vous pouvez donc poursuivre vos études soit :

- Continuer sur un autre BPJEPS pour augmenter votre champ d'action.
- Passer d'autres diplômes fédéraux qui vont vous permettre de vous spécialiser sur un secteur d'activités précis.
- Poursuivre sur un DEJEPS Perfectionnement Sportif ou DEJEPS Animation Socio-Educative ou Culturelle (niveau BAC +2)

EQUIVALENCES PASSERELLES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des EPEF, des EPMSp et/ou des modalités d'épreuves certificatives, et/ou obtient les allègements et/ou les BC correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous », suivantes :

	EPEF visées à l'article 5	EPMSp visées à l'article 6	BC 3
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l' article L.221-2 du code du sport .	TEP (*) épreuve 1 uniquement		
Une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 2 octobre 2007, à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 ou à l'annexe de l' arrêté du 9 mars 2020	TEP (*) uniquement		
TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	TEP (*) uniquement		
UC (*) 1 ou 2 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	X		
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	X	X	Allègement (**)
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	X	X	X



Programme de formation

Date MAJ :
21/09/2025

(*) UC : unité capitalisable
TEP : test d'exigences préalables
BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.
Nota bene : Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique.

Référence légales : [Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance](#)

**TAUX
D'OBTENTION**
(certification
professionnelle)

- **NC** : année de diplomation novembre 2026

**ACCÉSSIBILITÉ
AUX
PERSONNES
HANDICAPÉES**

- « en cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicaps ».

Nos locaux sont accessibles au PMR.

Vous serez mis en relation avec le réfèrent handicap national

Nom/prénom : Acquaviva Paul André

Mail : paulandre.acquaviva@gmail.com

CONTACT

06.22.50.70.29 crcorseffme@gmail.com

**Indicateurs de
résultats**

Nombre de candidats ayant répondu :

Taux de satisfaction : NC (année de diplomation)